



Déposer ma demande d'urbanisme en ligne

Un nouveau mode de saisine de vos autorisations d'urbanisme : plus simple, plus direct

Quels sont les bénéfices du service en ligne ?

- Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Plus besoin :
 - d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires,
 - d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception,
 - de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets
- Plus fluide, la chaîne d'instruction sera optimisée
- Suivi au jour le jour de l'état d'avancement de l'instruction de votre dossier



Une procédure simplifiée, accessible 24H/24H, 7J/7J

Rendez-vous sur le site de l'Agglomération Bourges Plus ou celui de votre commune pour accéder à la procédure en ligne.

- 1- Créer un compte sur le lien <https://ads.bourgesplus.fr/guichet/>
- 2- Choisir puis remplir le formulaire cerfa en ligne.
- 3- Joindre les documents numériques du dossier aux formats **PDF, PNG et JPEG.**
- 4- Soumettre le dossier à l'administration.

Le guichet unique vous permet également de déposer une ouverture de chantier, un achèvement de travaux et d'annuler votre demande. Un guide vous aidera à effectuer votre démarche.



Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service Droit des Sols (02 46 08 11 13 / urbanisme@agglo-bourgesplus.fr)

A noter : le dépôt papier (en 2 exemplaires) est toujours possible à l'adresse de votre commune.

